



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1502-16

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1502-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA
VILLE DE SAINT-CONSTANT**

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 10 mai 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1502-16 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant numéro 964-96 afin de modifier les limites de la zone numéro 13 et d'ajouter des objectifs et critères liés aux aménagements des stationnements dans les zones de PIIA numéro 7, 8, 11, 12, 13 et 14.**

Ce projet de règlement a notamment pour objet :

- D'ajouter l'objectif et les critères suivants dans les zones de PIIA numéro 7, 8, 11, 12, 13 et 14 :

"OBJECTIF : Favoriser les aménagements à faible impact environnemental et limiter les îlots de chaleur;

CRITÈRES : Les aménagements en pavé perméables sont préférables aux aménagements traditionnels, tels que l'asphalte et le béton.

Dans la mesure du possible, les aires de stationnement, incluant les aires de manœuvre et les allées, devraient être situées et agencées de façon à être le moins visibles de la voie publique et éviter les grandes surfaces entièrement dégagées.

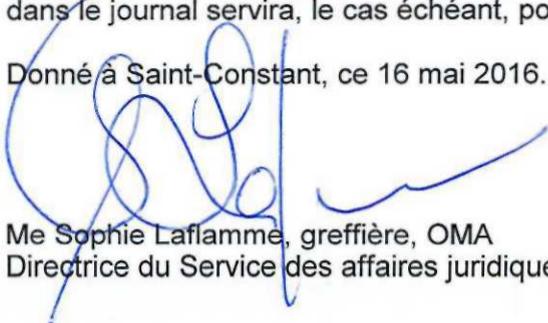
Lorsque des aménagements d'espaces de stationnement comportant environ 200 mètres carrés ou plus sont prévus, la gestion des eaux de ruissellement par l'aménagement de bassins de rétention intégrés à l'aménagement paysager doit être favorisé en partage avec d'autres méthodes de drainage si nécessaire."

- De retirer les mots « **comprenant les lots 2 179 736, 2 179 655, 2 179 575, 2 179 577 et 2 179 659 du cadastre du Québec** » du titre de la section 14, applicable à la zone 12.
- De modifier l'annexe A du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Constant numéro 964-96 par l'agrandissement de la zone de PIIA numéro 13, le tout tel que montré au plan ci-dessous :

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 16 mai 2016.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Laflamme', written over the typed name and title.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe